

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.11.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 23.05.03 Bulletin 03/21.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FLORENCE CHRISTIAN — FR.

⑦2 Inventeur(s) : FLORENCE CHRISTIAN.

⑦3 Titulaire(s) :

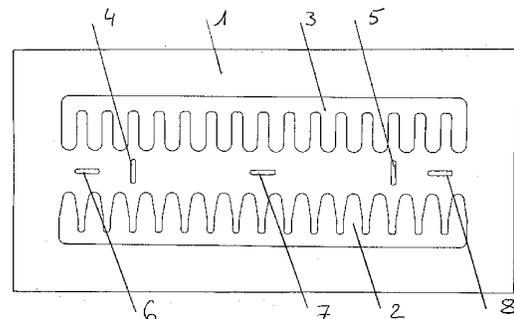
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 DISPOSITIF POUR GUIDER LES OUTILS COUPANTS LORS DE LA REALISATION D'ASSEMBLAGE.

⑤7 L'invention concerne un dispositif servant au guidage
des outils coupants pour la réalisation d'assemblages par
queues avec cadre, évitant tout risque de blessure, dû au
basculement de la machine.

Il est constitué d'un cadre rectangulaire (1) muni d'évé-
nements, l'un pour les queues droites (2), l'autre pour les
queues d'arondes (3), de trous oblongs (6), (7), (8) pour la
réalisation de queues d'arondes par plaques intermédiaires
de différents pas et de trous oblongs (4) et (5) pour l'ajusta-
ge de l'assemblage.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement desti-
né à la réalisation d'assemblages d'angles, de pièces de
bois pour la confection de tiroirs, caisses, etc...



-1-

La présente invention concerne un dispositif pour guider des outils coupants rotatifs, montés sur une machine électro-portative, lors du fraisage de deux pièces pour pouvoir les assembler entre elles par deux types d'assemblages, à la volée en toute sécurité.

Actuellement le guidage se fait à l'aide de différents peignes ouverts, amovibles, fixés sur un bâti. Chaque type d'assemblage nécessitant un peigne spécifique, ce qui risque de faire basculer la machine au début de l'opération, car en porte-à-faux sur celui-ci et par conséquent, risque de blesser sérieusement l'utilisateur.

Le guide selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. En effet, il est constitué d'un cadre rigide, anti-basculement avec des évidements évitant tout basculement lors de l'utilisation.

Les dessins annexés illustrent l'invention. La planche 1/2 figure 1 représente la vue de face de l'invention. La planche 2/2 figure 2 représente le montage de ladite invention lors de l'utilisation, vue de côté.

En référence à ces dessins, le dispositif se caractérise par un cadre rigide rectangulaire (1) pourvu de deux rangées d'évidements (2) et (3), parallèles entre elles et disposées symétriquement par rapport à un axe passant par les largeurs du cadre (1). Un évidement (2) en forme de doigts pour l'usinage de queues droites et un évidement (3) en forme de doigts éffilés, d'une pente de 9° pour l'usinage de queues dites d'arondes.

Le cadre (1) est pourvu le long dudit axe de symétrie
30 d'ouverture oblongues (6), (7) et (8) avec fraisage, de même
direction que l'axe de symétrie de façon à pouvoir obtenir par
un déplacement longitudinal, un pas autre que celui imposé
par le dispositif, en réalisant un cadre intermédiaire.

Enfin, le cadre (1) est muni de trous oblongs (4) et
35 (5) avec fraisage, disposés perpendiculairement à l'axe
de symétrie de façon à permettre un meilleur ajustage des
assemblages et la fixation dudit dispositif sur un support
(11) par vis (13) pour usiner la pièce (12), elle-même fixée
au support (11), par tout moyen de fixation, à l'aide d'un
40 outil coupant rotatif (10) mu par une machine électro-
portative (9).

A titre d'exemple, non limitatif, le dispositif aura
des dimensions de l'ordre de 500 mm pour la longueur, de
250 mm pour la largeur et de 15 mm pour l'épaisseur.

45 Le dispositif selon l'invention est particulièrement
destiné à la réalisation d'assemblages d'angles de pièces
de bois pour la confection de tiroirs, caisses etc...

REVENDICATIONS

1) Dispositif pour guider les outils coupants lors de la réalisation d'assemblages caractérisé lorsqu'il est constitué d'un cadre rigide, rectangulaire (1) pourvu d'au moins une rangée d'évidements dont la forme épouse celle de la fraise et de l'assemblage à réaliser

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le cadre (1) est pourvu de deux rangées (2) et (3) parallèles entre elles et disposées symétriquement par rapport à un axe passant par les largeurs du cadre (1).

3) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que la plaque est pourvue le long dudit axe de symétrie d'ouvertures oblongues de même direction que l'axe de symétrie (6), (7) et (8) de façon à pouvoir obtenir par un déplacement longitudinal un pas ajustable.

4) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que la plaque est pourvue de trous oblongs disposés perpendiculairement à l'axe de symétrie (4) et (5) de façon à permettre un meilleur ajustage des assemblages.

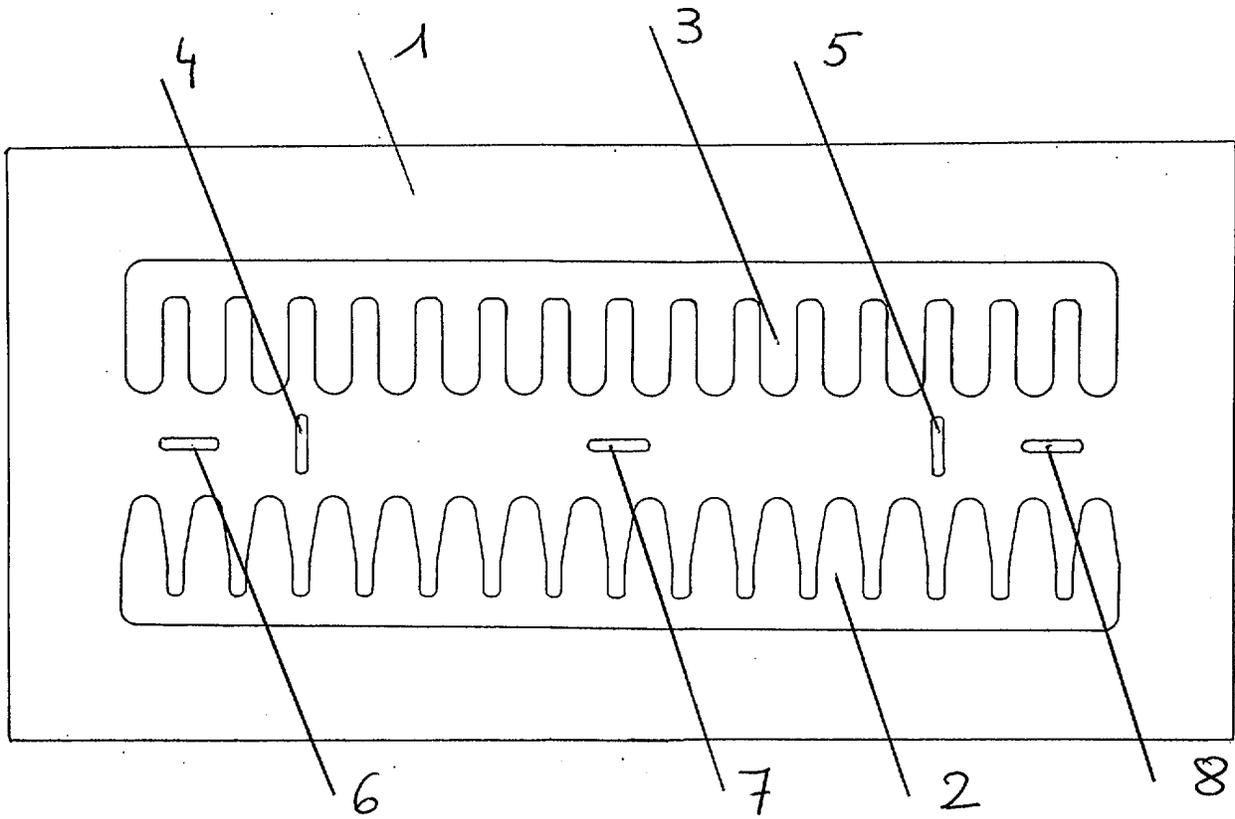


FIG. 1

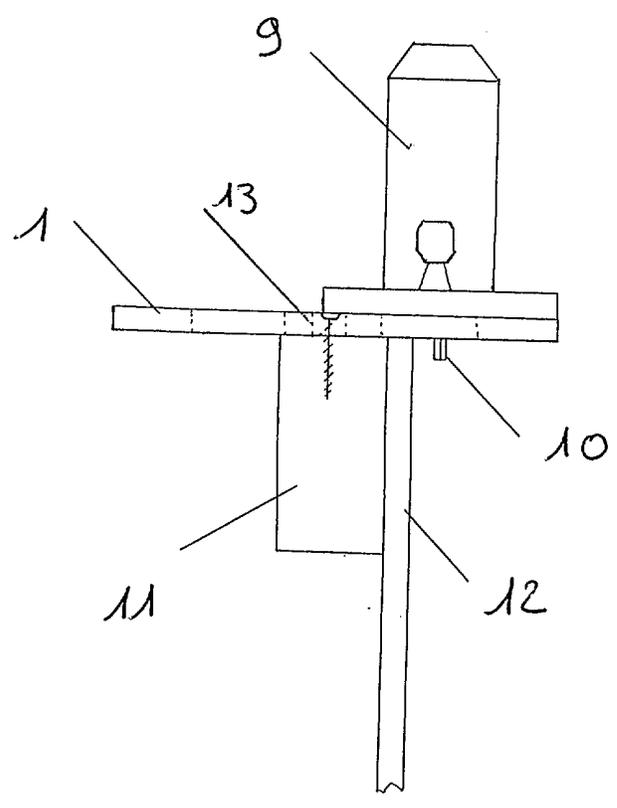


FIG. 2

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 611196
FR 0115075

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 598 878 A (WIRTH JR JOHN ET AL) 4 février 1997 (1997-02-04) * colonne 4, ligne 20 - ligne 42; figures 6-9 *	1,2	B27G23/00 B27F1/00
Y		3	
Y	* colonne 4, ligne 56 - ligne 59 *	4	
X	US 4 373 562 A (VERNON JOSEPH O) 15 février 1983 (1983-02-15) * colonne 4, ligne 41 - ligne 49; figure 3 *	1	
Y	* colonne 3, ligne 33 - ligne 45; figures 3,5 *	3	
Y	US 5 199 477 A (KELLER DAVID A) 6 avril 1993 (1993-04-06) * colonne 2, ligne 53 - ligne 58; figures 4B,4C *	4	
X	EP 0 320 869 A (WOLFF ROBERT) 21 juin 1989 (1989-06-21) * figure 15 *	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B27F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
21 juin 2002		Huggins, J	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0115075 FA 611196**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 21-06-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5598878	A	04-02-1997	AUCUN	
US 4373562	A	15-02-1983	AUCUN	
US 5199477	A	06-04-1993	AUCUN	
EP 0320869	A	21-06-1989	DE 3742754 A1 EP 0320869 A2	29-06-1989 21-06-1989